



CEMENT &amp; CONCRETE PRODUCTS™

## C4: Produits de béton à base de ciment Portland

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200 et SIMDUT 2015 (HPR))

#### SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

The QUIKRETE® Companies  
5 Concourse Parkway, Suite 1900  
Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence  
**INFOTRAC 800 535-5053**  
Numéro de téléphone pour informations  
800 282-5828

SDS C4  
Révision : oct.-25

<b>QUIKRETE® Nom du produit</b>	<b>N° article(s)</b>
MÉLANGE DE MAÇONNERIE ALL-STAR	1136
MÉLANGE DE MORTIER ALL-STAR	1122
MORTIER DE PIERRE PLAQUÉE SUR BOIS ALL-STAR	1137
CSC-4	1191-84
MORTIER DE BLOC DE VERRE	1610
MÉLANGE DE MORTIER HANDICRETE	
MÉLANGE DE MAÇONNERIE	1136
MÉLANGE DE MORTIER	1102
MORTIER DE PIERRE NATURELLE	1137-88
MORTIER DE PIERRE PLAQUÉE SUR BOIS DE POLYMÈRE MODIFIÉ	1137-85
MÉLANGE DE MAÇONNERIE COMPOSÉ QUIKRETE® PRO-FINISH	1136-58
MORTIER RED-E-CRETE	
MORTIER DE TOITURE	1140
MORTIER DE REJOINTEMENT - ZIP AND MIX	1251-15
MORTIER DE DE PIERRE PLAQUÉE SUR BOIS	1137
MÉLANGE DE MORTIER VIEUX CARRE	1102-86
Mortier K-1	210280
MORTIERS DE MAÇONNERIE 101M, 102S, 104N, 112M, 112N, 122M, 122N, 122S, 132S, 142, 201M, 202PLN, 202S, 203PLS, 203N, 204N, 205P/L type O, 203M, 212M, 212N, 212S, 222M, 222S, 253S, 294N	

**Utilisation du produit:** Produits agrégats à base de ciment Portland pour construction générale

CONSULTEZ LA RÉVISION LA PLUS RÉCENTE DE CE DOCUMENT SUR [WWW.QUIKRETE.COM](http://WWW.QUIKRETE.COM).

**QUIKRETE****CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™****SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS****Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** Poussière de silice, ciment portland**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Corrosion cutanée – Catégorie 1B

Irritation des yeux – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Répétée – Catégorie 1

Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Unique – Catégorie 3

Cancérogénicité – Catégorie 1A

**2.2a Mot de signalement DANGER!****2.2b Mentions de danger**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Provoque des irritations graves des yeux

Peut provoquer une réaction allergique de la peau

Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires

Provoque des dommages aux poumons par inhalation prolongée ou répétée de poussière

Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière

**2.2c Pictogrammes****2.2d Mentions de danger**

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

Portez des gants imperméables, comme le nitrile. Portez une protection pour les yeux et des vêtements de protection. Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit.

Lavez-vous avec soin après la manipulation. Utilisez uniquement dans un endroit avec une bonne ventilation. Ne respirez pas la poussière.

Si avalé : Rincez-vous la bouche. Ne PAS provoquer de vomissements.

Si respiré : Déplacez-vous à l'air frais et installez-vous confortablement.

Si dans vos yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les verres de contact, le cas échéant, et continuez à rincer.

Si sur votre peau (ou vos cheveux) : Enlevez tout vêtement contaminé et lavez-les avant de les réutiliser. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.

**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

Si vous remarquez une irritation significative de la peau, consultez un médecin sans attendre.

**Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.**

Entreposez dans un endroit bien aéré. Assurez-vous que le contenant est bien fermé. Disposez des contenants en respectant les règlements locaux.

**2.3 Renseignements supplémentaires**

Le ciment portland contenu dans ce produit peut causer des dommages potentiellement irréversibles aux yeux, à la peau, aux systèmes respiratoire et digestif en raison des brûlures causées par les produits (caustiques) chimiques, incluant des brûlures au troisième degré. Les brûlures causées par le ciment portland peuvent provoquer une douleur ou un inconfort immédiat. Ne vous fiez pas à la douleur pour détecter des brûlures par le ciment. Le ciment portland peut causer une dermatite ou une sensibilisation. Voilà pourquoi vous devez prendre toutes les précautions afin que votre peau n'entre jamais en contact avec du ciment portland. Les brûlures par le ciment peuvent empirer même après que vous ne soyez plus en contact avec le produit. Si votre peau entre en contact avec ce produit, enlevez immédiatement de votre corps et rincez bien avec de l'eau. Si vous ressentez ou suspectez une brûlure causée par le ciment, ou une inflammation, vous devriez consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les brûlures et les irritations cutanées peuvent être causées par une exposition brève, mais elles sont normalement provoquées par une exposition prolongée de 15 minutes, une heure ou plus. L'interaction entre le ciment portland et de l'eau ou de la sueur libère une solution caustique qui cause les brûlures ou les irritations. Toute exposition prolongée devrait être traitée comme une brûlure, jusqu'à ce qu'un autre diagnostic soit posé.

Lorsque la peau entre en contact avec du ciment portland, une inflammation est également possible, cette condition est la dermatite. Les signes et les symptômes annonciateurs d'une dermatite peuvent être des démangeaisons, des rougeurs, une enflure, des ampoules, une desquamation et d'autres changements à la condition normale de la peau. Les signes et les symptômes de brûlures peuvent comprendre ceux mentionnés précédemment et une peau qui devient blanche, jaune, noire, qui pèle ou qui fend.

Le ciment portland dans ce produit peut provoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles. Cette réaction excessive du système immunitaire peut provoquer une inflammation sévère. La sensibilisation peut provenir d'une seule exposition à la concentration de référence à bas niveau dans le ciment portland ou d'expositions répétées étalées sur des mois ou des années. La sensibilisation est persistante, et après l'apparition d'une sensibilisation, même de petites quantités peuvent déclencher une dermatite. La sensibilisation n'est pas chose commune. Les personnes qui ressentent des problèmes cutanés, même s'ils semblent minimes, devraient consulter un professionnel de la santé.

**2.3a HNOC – Dangers divers: Sans objet**


**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**
**2.3b Toxicité aiguë inconnue: Aucune**
**SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS**

<u>Composants dangereux</u>	<u>CAS n°</u>	<u>% par poids</u>
Sable, silice, quartz	14808-60-7	40-70*
Ciment Portland	65997-15-1	10-30*
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	5-10*
En remplacement de l'hydroxyde de calcium, peut contenir :		
Carbonate de calcium	1317-65-3	5-10*
Sulfate de calcium dihydraté	7778-18-9	1-5*

\*Les plages de concentrations sont fournies en raison de la variabilité d'un lot à l'autre. Aucun des constituants de ce produit ne présente de toxicité inconnue.

**SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS**
**4.1 Description des mesures de premiers soins**
**Informations générales :**

**Après l'inhalation:** Déplacez la personne au grand air. Si la personne respire difficilement, administrez de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, faites-lui la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, placez-la sur le côté dans une position stable pour la transporter.

**Après un contact avec la peau:** Nettoyez la peau avec de l'eau et un savon au pH neutre ou un nettoyant doux. Si vous remarquez une irritation significative de la peau, consultez un médecin sans attendre.

**Après un contact avec les yeux:** Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les verres de contact, le cas échéant, et continuez à rincer.

**En cas d'avalement:** Ne pas provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau, puis appelez immédiatement un professionnel de la santé. Ne donnez jamais rien par la bouche à quelqu'un qui est inconscient.

**4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

**Inhalation:** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une inhalation répétée et chronique occasionne des dommages aux organes. Ce produit contient de la silice cristalline. Une inhalation prolongée ou répétée de poussière de silice respirable de ce produit peut causer la silicose.

**Contact avec la peau:** Le ciment portland contenu dans ce produit peut causer des dommages potentiellement irréversibles aux yeux, à la peau, aux systèmes respiratoire et digestif en raison des brûlures causées par les produits (caustiques) chimiques, incluant des brûlures au troisième degré. Les brûlures causées par le ciment portland peuvent provoquer une douleur ou un inconfort immédiat. Ne vous fiez pas à la douleur pour détecter des brûlures par le ciment. Le ciment portland peut causer une dermatite ou une sensibilisation. Voilà pourquoi vous devez prendre toutes les précautions afin que votre peau n'entre jamais en contact avec du ciment portland. Les brûlures


**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

par le ciment peuvent empirer même après que vous ne soyez plus en contact avec le produit. Si votre peau entre en contact avec ce produit, enlevez immédiatement de votre corps et rincez bien avec de l'eau. Si vous ressentez ou suspectez une brûlure causée par le ciment, ou une inflammation, vous devriez consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les brûlures et les irritations cutanées peuvent être causées par une exposition brève, mais elles sont normalement provoquées par une exposition prolongée de 15 minutes, une heure ou plus. L'interaction entre le ciment portland et de l'eau ou de la sueur libère une solution caustique qui cause les brûlures ou les irritations. Toute exposition prolongée devrait être traitée comme une brûlure, jusqu'à ce qu'un autre diagnostic soit posé.

Lorsque la peau entre en contact avec du ciment portland, une inflammation est également possible, cette condition est la dermatite. Les signes et les symptômes annonciateurs d'une dermatite peuvent être des démangeaisons, des rougeurs, une enflure, des ampoules, une desquamation et d'autres changements à la condition normale de la peau. Les signes et les symptômes de brûlures peuvent comprendre ceux mentionnés précédemment et une peau qui devient blanche, jaune, noire, qui pèle ou qui fend.

Le ciment portland dans ce produit peut provoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles. Cette réaction excessive du système immunitaire peut provoquer une inflammation sévère. La sensibilisation peut provenir d'une seule exposition à la concentration de référence à bas niveau dans le ciment portland ou d'expositions répétées étalées sur des mois ou des années. La sensibilisation est persistante, et après l'apparition d'une sensibilisation, même de petites quantités peuvent déclencher une dermatite. La sensibilisation n'est pas chose commune. Les personnes qui ressentent des problèmes cutanés, même s'ils semblent minimes, devraient consulter un professionnel de la santé.

**Contact avec les yeux:** Provoque des dommages oculaires sérieux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**Ingestion:** Peut être dangereux si avalé. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

#### **4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

---

### **SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**5.1 Inflammabilité du produit:** Ininflammables et incombustibles

**5.2 Moyens d'extinction appropriés:** Traitez pour les matériaux environnants

**5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** Aucune

**5.3a Produits de combustion:** Aucun



**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

**5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses:** Non-explosif en cas de coups

---

## SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Portez un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

**6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Éliminer les matériaux et les contenants non utilisés conformément à la réglementation.

---

## SECTION VII – MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

---

### 7.1 Manipulation

**Précautions à prendre pour garantir une manipulation sans danger :** Assurez une bonne ventilation/évacuation du poste de travail. **NE RESPIREZ PAS LA POUSSIÈRE.** Dans les environnements poussiéreux, l'utilisation d'un respirateur approuvé par OSHA, MSHA ou NIOSH, ainsi que des lunettes de protection bien ajustées sont recommandées. Portez un EPI approprié (voir section 8). Ne mélangez pas avec d'autres produits chimiques, sauf ceux indiqués par le fabricant. Faire attention aux yeux, à la peau et aux vêtements. Il est important de maintenir l'endroit propre pour éviter toute accumulation de poussière.

### 7.2 Entreposage

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Informations complémentaires sur les conditions de stockage:** TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Bien refermer le récipient et éviter l'exposition à l'humidité. Éviter tout contact avec l'eau avant utilisation afin de préserver son efficacité.

---

## SECTION VIII – MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

### 8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Composants dangereux	CAS n°	PEL (OSHA) mg/M <sup>3</sup>	TLV (ACGIH) mg/M <sup>3</sup>
Sable silicieux, cristalline	14808-60-7	0.5	0.025 (resp)
Ciment Portland	65997-15-1	5 (resp) 15 (total)	10 (resp)
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	5	5

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Utilisez une ventilation appropriée afin de conserver les taux d'exposition sous les limites d'exposition recommandées.


**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**
**8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène**

Maintenez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Lavez toujours les mains avant les pauses et en fin de travail. Évitez tout contact avec les yeux ou la peau.

**8.3a Équipement de protection personnelle**
**Protection pour les mains :**

Portez des gants de la longueur appropriée afin de bien vous protéger en cas d'éclaboussures. Les gants en nitrile, néoprène et PVC offrent une protection adéquate en cas de contact accidentel. Ne vous fiez pas à la douleur pour détecter des brûlures par le ciment. Le ciment Portland peut causer une dermatite ou une sensibilisation.

**Protection oculaire :**

Portez une protection oculaire appropriée (des lunettes de protection bien ajustées pour vous protéger contre la poussière et les éclaboussures).

**Protection respiratoire :**

Un respirateur de particules approuvé par la NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées. Les appareils respiratoires doivent être sélectionnés et utilisés conformément aux directives de professionnels formés en santé et sécurité, suivant les exigences réglementaires indiquées dans la norme relative aux dispositifs respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) ainsi que les normes de l'ANSI relatives à la protection respiratoire (Z88.2).

---

**SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES**


---

(a) État physique:	Poudre
(b) Couleur:	Gris à gris brun
(c) Odeur:	Caractéristiques
(d) Point de fusion / Point de congélation:	Non Disponible
(e) Inflammabilité:	Inflammable
(f) Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non Disponible
(g) Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non Disponible
(h) Point d'éclair:	>100 °C (>212 °F)
(i) La température d'auto-inflammation:	Non Disponible
(j) Température de décomposition:	Pas connu
(k) pH:	11.0 – 13.0 (lorsqu'il est mouillé)
(l) Viscosité cinématique:	Non Disponible
(m) Solubilité:	Insoluble
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique):	Pas connu
(o) La pression de vapeur:	<1 (Water)
(p) Densité/Densité relative:	2.6 – 3.15 g/mL



CEMENT &amp; CONCRETE PRODUCTS™

(q) Densité de vapeur relative:	Pas connu
(r) Caractéristiques des particules:	Pas connu
(s) Teneur en COV:	0 g/L

---

## SECTION X – Stabilité et réactivité

---

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

### 10.2 Stabilité chimique

Normale dans des conditions d'utilisation normales. Entreposez dans un endroit sec.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

### 10.4 Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Les silicates réagissent au contact d'agents oxydants puissants tels que le fluor, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse ou le difluorure d'oxygène peuvent provoquer des incendies

### 10.6 Décomposition dangereuse ou sous-produits

La silice se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium

---

## SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

**11.1 Voies privilégiées d'administration :** Contact avec la peau ou les yeux, ingestion et absorption par la peau ou inhalation.

**11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :**

**Inhalation:** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une exposition répétée et chronique occasionne des dommages aux organes. Ce produit contient de la silice cristalline. Une inhalation prolongée ou répétée de poussière de silice respirable de ce produit peut causer la silicose.

**Contact avec la peau:** Cause des irritations cutanées. Manipuler ce produit peut causer la peau sèche, des inconforts, une irritation ou une dermatite. Un contact avec la peau peut provoquer une sensibilisation. Le produit devient extrêmement alcalin lorsqu'il est exposé à l'humidité, et il peut causer des brûlures alcalines et affecter les membranes muqueuses.

**Contact avec les yeux:** Provoque des dommages oculaires sérieux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une


**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**Ingestion:** Dangereux en cas d'ingestion. Une ingestion peut causer un inconfort et/ou un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long termes**
**Court terme**

Corrosion/irritation cutanée: Cause des brûlures sévères de la peau.

Dommages/irritations graves aux yeux: Provoque des dommages oculaires sévères.

Sensibilisation respiratoire: Non disponible

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – Catégorie 3:

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Risque d'aspiration: Non disponible

**Long terme**

Cancérogénicité: L'inhalation répétée peut causer le cancer.

Mutagénicité des cellules germinales: Non disponible

Toxicité de la reproduction: Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées – Catégorie 1:

Une exposition répétée et chronique occasionne des dommages aux poumons

Effets antagonistes/synergiques: Non disponible.

---

**SECTION XI – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**


---

**12.1 Écotoxicité**

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Autres effets négatifs**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

---



CEMENT &amp; CONCRETE PRODUCTS™

## SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthode d'évacuation des déchets

L'emballage et le matériel peuvent être enfouis. Par contre, le matériel devrait être recouvert afin de réduire au minimum la génération des poussières dans l'air. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR 261) ou CERCLA (40CFR 117 et 302). Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

### 13.2 Autres considérations pour l'élimination des emballages vides non nettoyés

**Recommandations:** Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

**Agent nettoyant recommandé:** Eau, agents nettoyants si nécessaire.

## SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (États-Unis)	TDG (Canada)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé

### 14.1 Dangers pour l'environnement:

Non disponible

### 14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

### 14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

## SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques

#### Canada

**Classification SIMDUT:** Considérée comme une matière dangereuse au sens de la Loi sur les produits dangereux, telle que définie par le Règlement sur les produits dangereux, et assujettie aux exigences du document d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du RPD.

### 15.2 Norme fédérale (É.-U.)

**Composants SARA 302/311/312/313**


**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration du titre III de la SARA, articles 302, 311, 312 ou 313.

**RCRA:** La silice cristalline (quartz) n'est pas classée à titre de déchet dangereux en vertu de la loi *Resource Conservation and Recovery Act ou de ses règlements, 40 CFR § 261 et seq.*

**CERCLA:** La silice cristalline (quartz) n'est pas classée à titre de substance dangereuse en vertu de la loi *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA), 40 CFR §302.*

**Planification de secours et le droit à l'information (SARA titre III):** La silice cristalline (quartz) n'est pas une substance extrêmement dangereuse en vertu de la section 302, et elle n'est pas un produit chimique toxique soumis à la section 313.

**FDA:** La silice est incluse dans les substances pouvant se trouver dans les revêtements utilisés dans les surfaces en contact avec la nourriture, 21 CFR §175.300(b)(3)(xxvi).

**NTP:** La poussière de silice cristalline respirable, principalement les poudres de quartz se produisant dans les installations industrielles et professionnelles, est reconnue comme étant un carcinogène pour les humains.

**Carcinogènes OSHA:** La silice cristalline (quartz) n'est pas dans la liste.

### 15.3 Lois sur le droit à l'information – California Prop. 65 Components



**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et composés de chrome hexavalent identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**California Inhalation Reference Exposure Level (REL) :** L'État de la Californie a établi un REL chronique de 3 µg pour la silice (cristalline, respirable). Un REL chronique est une concentration d'une substance dans l'air à ou sous laquelle aucun effet indésirable pour la santé ne sera ressenti chez les personnes indéfiniment exposées à cette substance à ce degré.

**Massachusetts Toxic Use Reduction Act :** La silice, cristalline (taille respirable, <10 microns) est « toxique » en vertu du Massachusetts Toxic Use Reduction Act.

### 15.4 Inventaire mondial

**LIS** Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.

**TSCA n° :** La silice cristalline (quartz) apparaît dans l'inventaire TSCA de l'EPA en vertu de CAS N° 14808-60-7. Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

---

## SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

---

Dernière mise à jour : 29 octobre 2025

**Clause de non-responsabilité:** Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et

**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par une exposition à la silice contenue dans nos produits.

Préparé par

The QUIKRETE® Companies, LLC

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**